



Ville de Cannes

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Marchés de détails et Foires

Déclaration des caravanes et autres véhicules en stationnement sur « l'espace de vie » du parking Coubertin

Nom et prénom du titulaire	Nature du véhicule (caravane / voiture / camions...)	Numéro d'immatriculation	Dimension (longueur et largeur)

A noter : seules les caravanes mentionnées sur ce tableau seront autorisées à stationner sur « l'espace de vie ». Tout autre véhicule sera interdit d'accès.

Il convient donc de remettre ce document, dûment complété et signé, avant toute installation au service Marché de détail et Foires – Hôtel de Ville – CS 30140 – 06414 Cannes Cedex.

La facturation du stationnement des caravanes sera établie au nom de l'industriel forain autorisé à exercer son activité professionnelle sur ladite foire.

Fait le Signature de l'industriel forain